

breakthru

NBIF START-UP COMPETITION

**Nouveaux
arrivants**

**Manuel
Mai 2021**



nbif.ca

1.0 Introduction

Êtes-vous prêt à faire une PERCÉE?

Le concours de démarrage *Percée : Nouveaux arrivants* de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (FINB), en partenariat avec Planet Hatch, University of New Brunswick (UNB) et l'Association des étudiants étrangers du Nouveau-Brunswick, vise à encourager la création et le développement de projets d'entreprise novateurs au Nouveau-Brunswick. Ce concours organisé à l'échelle provinciale offre la possibilité unique d'obtenir un capital de démarrage ainsi que du mentorat et de l'aide pour lancer une entreprise.

Nous encourageons les étudiants étrangers du Nouveau-Brunswick et aux nouveaux arrivants qui souhaitent créer une entreprise novatrice au Nouveau-Brunswick de participer au concours. Les participants concourront afin de courir la chance de gagner des prix remis par la FINB, Planet Hatch et UNB.

Le concours réunit des membres de tous les secteurs, notamment commercial, universitaire et gouvernemental, dans le but de favoriser l'entreprenariat et la création d'entreprises innovantes.

Le concours comprendra deux volets : le volet des étudiants internationaux et le volet des nouveaux arrivants. Les deux voies suivront le même processus de compétition, mais chaque voie concourra séparément. Les détails complets d'éligibilité pour chaque voie sont décrits dans ce document.

1.1 OBJECTIFS

Le concours de démarrage Percée : Nouveaux arrivants vise les objectifs suivants :

- Favoriser et soutenir la création et le développement d'entreprises innovantes;



nbif.ca

- Préparer et encadrer les participants et leur entreprise pour les **investissements** et la **croissance**;
- Sensibiliser à l'**entrepreneuriat** et renforcer l'**écosystème entrepreneurial**;
- Favoriser l'apparition d'une **culture de l'innovation** au Nouveau-Brunswick.

2.0 Critères de participation

Le concours s'adresse aux étudiants étrangers et aux nouveaux arrivants du Nouveau-Brunswick qui s'engagent à créer et à exploiter une entreprise innovante dans la province.

Pour être admissible, chaque demande doit montrer ce qui suit :

- Marché mondial important et en pleine croissance;
- Cible claire au sein d'un marché, avec un manque ou un besoin manifeste;
- Faisabilité technologique et commerciale du projet d'entreprise;
- Degré d'innovation inhérent au projet d'entreprise;
- Capacité à créer un avantage concurrentiel durable;
- Équipe talentueuse avec expérience pertinente;
- Retombées économiques potentielles pour le Nouveau-Brunswick.
- Maximum de cinq (5) membres par soumission.

2.1 Exigences personnelles

Une même personne ne peut participer qu'à une seule soumission. Pour être admissibles, les personnes participant à une soumission doivent :

- être majeures (c'est-à-dire 19 ans et plus);
- être autorisées à créer une entreprise et à travailler dans la province du Nouveau-Brunswick;
- vouloir et pouvoir s'engager à créer et à exploiter une entreprise au Nouveau-Brunswick.

De plus, pour le **volet *Étudiants étrangers***, les personnes suivantes doivent composer au moins 51 % de l'équipe de l'entreprise proposée et posséder au moins 51 % de cette entreprise :

- Un ou plusieurs étudiants étrangers inscrits dans l'un des établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick suivants : University of New Brunswick, St. Thomas University, Université de Moncton, New Brunswick Community College, Mount Allison University, or Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne le **volet *Nouveaux arrivants***, les personnes suivantes doivent composer au moins 51 % de l'équipe de l'entreprise proposée et posséder au moins 51 % de cette entreprise :

- Un ou plusieurs résidents permanents du Canada qui sont devenus résidents permanents au cours des cinq (5) dernières années.

2.2 Exigences relatives aux projets d'entreprise

Le projet d'entreprise doit au moins répondre aux critères suivants :

- Être au début du stade de prédémarrage;
- Ne pas avoir d'antécédents d'exploitation importants;
- Être ou devenir une corporation commerciale en vertu de la loi du Nouveau-Brunswick ou des lois fédérales;
- Avoir un siège social et une base opérationnelle au Nouveau-Brunswick;
- Créer des produits ou services innovants;
- Être prêt à protéger sa propriété intellectuelle, s'il y a lieu.

2.3 Utilisation des fonds

Les fonds obtenus visent ce qui suit :

- Création d'une entreprise et constitution de celle-ci en société;
- Développement général, y compris l'amélioration du modèle commercial de l'entreprise;
- Modèle financier;
- Étude de marché approfondie;
- Développement de technologies et de produits, y compris les prototypes, les essais de produits et les essais auprès des clients;
- Protection de la propriété intellectuelle;
- Autres utilisations indiquées dans la présentation soumise à la FINB et approuvées par celle-ci.

Les soumissions prévoyant d'utiliser les fonds comme suit ne sont pas admissibles :

- Retrait des investissements existants;
- Consolidation ou remboursement de dettes générales;
- Nouveau financement d'une entreprise;
- Achat d'immobilisations, y compris des terrains, des bâtiments et des véhicules;
- Travaux de construction ou de rénovation ou améliorations locatives;
- Compensation de pertes d'exploitation et de dépenses d'entreprise passées.

3.0 Prix

Les prix permettent aux candidats retenus d'obtenir le capital de démarrage et le soutien dont ils ont besoin pour leur nouvelle entreprise. Les prix sont les suivants :

Volet Nouveaux arrivants :

1^{re} place

- 25 000 \$ sous la forme d'une entente de souscription d'intérêts futurs de la part de la FINB, sous réserve de contrôle diligent.
- Jusqu'à cinq (5) places dans l'accélérateur Planet Hatch Newcomer Startup Accelerator.

Volet Étudiants étrangers:

1^{re} place

- 25 000 \$ sous la forme d'une entente de souscription d'intérêts futurs de la part de la FINB, sous réserve de contrôle diligent.
- Jusqu'à cinq (5) places dans l'accélérateur Planet Hatch Newcomer Startup Accelerator.
- Soutien pour faire une demande de résidence permanente pour un maximum de 5 cofondateurs et leur famille immédiate, sous réserve des exigences du programme de visa de démarrage.

Bourses de stages d'entrepreneuriat de University of New Brunswick

- **Prix réservé aux étudiants inscrits à University of New Brunswick :** Jusqu'à dix (10) bourses de stages d'entrepreneuriat d'UNB (avec places dans le Planet Hatch Newcomer Startup Accelerator).

3.1 Entente de souscription d'intérêts futurs (ESIF)

La FINB remettra le prix en argent au participant retenu, sous réserve d'un contrôle diligent par la Fondation. L'investissement sera fait sous la forme d'une entente de souscription d'intérêts futurs dans une entité commerciale constituée selon la loi en vigueur. La constitution en société de l'entreprise ainsi que l'emplacement de son siège social au Nouveau-Brunswick, ou l'installation au Nouveau-Brunswick d'un siège social existant, sont des conditions pour bénéficier de



nbif.ca

l'investissement. Une entreprise commerciale constituée en vertu des lois fédérales du Canada doit répondre à toutes les exigences de résidence des administrateurs en vertu des lois applicables. Si cela est nécessaire, la FINB aidera le récipiendaire du prix à constituer son entreprise en société. En guise d'échange pour l'investissement, la FINB et l'entreprise gagnante concluront une entente de souscription d'intérêts futurs (ESIF). Cette entente n'aura pas d'intérêts courus, sera soumise à une valeur plafonnée à 2 500 000 \$ et à une durée de 24 mois et procurera un rabais de 20 % pour la prochaine série de financement. Ce type d'investissement sera similaire à l'investissement ESIF rendu populaire par Y-Combinator. Si l'investissement n'est pas réalisé dans les six (6) mois suivant la finale virtuelle du concours *Percée : Nouveaux arrivants*, c'est-à-dire le 20 mai 2021, les droits relatifs à l'investissement seront jugés perdus, et ce à la seule appréciation de la FINB. La FINB n'aura alors aucune obligation de faire un investissement après cette date.

3.2 Jusqu'à cinq (5) places pour Planet Hatch Newcomer Startup Accelerator

Les membres de l'équipe gagnante, dans chaque volet du concours, gagnent des places pour l'accélérateur de Planet Hatch. Les gagnants participeront à un accélérateur après le concours, qui représentera des services en nature d'une valeur totale de plus de 30 000 \$. La participation à l'accélérateur de Planet Hatch Newcomer Startup Accelerator est à la seule discrétion de Planet Hatch. Les programmes de Planet Hatch seront donnés en anglais uniquement.

3.3 Soutien pour faire une demande de résidence permanente pour un maximum de 5 cofondateurs et leur famille immédiate, sous réserve des exigences du programme de Start-up Visa

Planet Hatch assistera les équipes gagnantes dans leur candidature au programme de [Start-up Visa](#). Ce programme est destiné aux entrepreneurs immigrants talentueux qui souhaitent lancer leur entreprise innovante au Canada tout en obtenant la résidence



nbif.ca

permanente pour un maximum de cinq cofondateurs et leur famille. Le Start-up Visa de Planet Hatch vous permet d'arriver à Fredericton (la capitale canadienne des start-ups) et de travailler à la création de votre entreprise plus rapidement que tout autre programme de visa d'entrepreneur, en combinant une procédure de visa accélérée avec trois mois d'accélération commerciale intense dans notre centre d'incubation. L'éligibilité des candidats sera soumise aux exigences du Start-up Visa.

3.4 Jusqu'à dix (10) bourses de stages d'entrepreneuriat de l'UNB (réservées aux étudiants inscrits à University of New Brunswick)

Jusqu'à dix (10) stages rémunérés chez Planet Hatch seront offerts aux meilleures équipes de l'UNB ayant l'intention de se consacrer à plein temps à leur projet d'entreprise pendant toute la durée de l'accélérateur qui se déroulera au cours de l'été 2021. Les stages seront approuvés par le bureau de l'éducation expérientielle de l'UNB. Les programmes de l'UNB seront donnés en anglais uniquement. Les étudiants qui participent doivent répondre aux critères suivants :

- Être un étudiant de premier cycle ou des cycles supérieurs à l'Université du Nouveau-Brunswick;
- Ne pas participer à un autre programme de subventions salariales;
- S'engager à participer à l'accélérateur de Planet Hatch et franchir les étapes de rendement établies par Planet Hatch et l'UNB;
- Pouvoir consacrer 40 heures par semaine au projet d'entreprise pendant le programme;
- Être autorisé à travailler au Canada pendant la durée du stage;
- Dans la mesure du possible, les étudiants sont encouragés à profiter de cette occasion pour suivre des cours liés à leur programme d'études.

4.0 Processus du concours



nbif.ca

Le concours reprend le processus qu'un entrepreneur suivrait pour demander des fonds auprès d'investisseurs. Les juges (à déterminer) agiront donc en tant qu'investisseurs et choisiront l'entreprise la plus prometteuse.

Afin de déterminer le récipiendaire du prix, ils évalueront l'ensemble de la soumission ainsi que le modèle commercial proposé, la qualité de l'idée, la présentation, les questions et réponses virtuelles et la capacité de l'équipe du projet à exécuter le plan proposé. Le ou les récipiendaires du prix sera ou seront le ou le(s) participant(s) les mieux en mesure de présenter aux juges les avantages de leur projet d'entreprise et leur capacité d'exécution de leur plan.

Le gagnant sera annoncé lors de la finale virtuelle, le 20 mai 2021.

Afin de faire partie des finalistes qui feront une présentation aux juges le 20 mai 2021, les candidats doivent :

- 1) présenter une demande accompagnée des informations exigées d'ici le 2 mai 2021 (voir la section 4.1);
- 2) assister à l'orientation le 14 mai 2021 (voir la section 4.2);
- 3) soumettre d'ici le 16 mai 2021 (voir la section 4.3) une présentation de douze (12) diapositives et des projections financières pour trois (3) ans.

Les finalistes seront sélectionnés par un comité interne et seront informés avant le 18 mai 2021.

Les finalistes retenus feront une présentation de trois (3) minutes puis répondront à des questions pendant dix (10) minutes au cours de la finale virtuelle qui aura lieu le 20 mai 2021.

4.1 Présenter une demande



nbif.ca

La FINB doit recevoir les demandes au plus tard le 2 mai 2021 à 23 h 59, sur [le formulaire en ligne](#) uniquement. Les demandes faites sur papier ou par courriel ne seront pas acceptées.

Chaque demande doit inclure une première échéance de votre présentation de 12 diapositives. Nous recommandons aux participants de joindre à leur demande une photo de chaque membre de leur équipe. Ces photos ne seront **PAS** utilisées pour l'évaluation des demandes, mais uniquement pour identifier les participants, car il peut être difficile d'identifier une personne lors d'un appel vidéo.

Pour que votre demande soit complète, chaque membre de votre équipe doit y apposer sa signature. Si des membres de votre équipe ne sont pas en mesure de signer la demande par voie électronique, les signatures manquantes devront être obtenues avant d'assister à l'orientation. Si la FINB n'a pas reçu toutes les signatures d'ici le 7 mai 2021, la demande sera refusée.

4.2 Orientation

Les participants ayant répondu aux critères du concours en seront informés au plus tard le 5 mai 2021. Les participants retenus devront assister à une orientation virtuelle le 14 mai 2021. Cet atelier permettra de les aider à élaborer ou à améliorer la stratégie commerciale de leur projet d'entreprise, et donc d'accroître leurs chances de faire partie des finalistes. Des experts et des mentors du milieu des entreprises leur présenteront les principes de base de la gestion des affaires.

4.3 Présentation de douze (12) diapositives et projections financières sur trois (3) ans

Après l'atelier, les participants auront le temps de créer leur présentation de douze (12) diapositives et leurs projections financières sur trois (3) ans afin de pouvoir les soumettre pour évaluation. La date limite de soumission de la présentation ainsi que des projections est le 16 mai 2021.

Les soumissions écrites, qui comprennent la présentation de douze diapositives et les projections financières sur trois ans, doivent être :

- dactylographiées et peuvent inclure tous les graphiques, photos ou tableaux nécessaires pour bien présenter le projet d'entreprise.
- Les soumissions partielles, incomplètes ou envoyées après la date limite ne seront pas évaluées.
- La présentation doit contenir au maximum douze (12) diapositives, sans compter la diapositive titre.
- Les projections financières sur trois (3) ans doivent comprendre au maximum 10 pages.
- Chaque fichier doit être en format PDF, non protégé par mot de passe et sans déclaration de « non-divulgence ».

Veuillez noter: Les diapositives ou pages en trop, c'est-à-dire dépassant le nombre limite fixé, ne seront pas fournies aux juges.

Les présentations ainsi que les projections financières seront examinées pour déterminer qu'elles comprennent bien les éléments essentiels indiqués dans les lignes directrices sur les présentations (annexe 1) ainsi que les lignes directrices sur les projections financières (annexe 2).

4.4 Présentation en direct et séance de questions

Lors de la finale virtuelle du concours, c'est-à-dire le 20 mai 2021, les équipes finalistes feront une présentation de trois (3) minutes devant les juges et d'autres personnes puis répondront aux questions des juges pendant dix (10) minutes.

Pendant la finale, les juges détermineront dans quelle mesure les finalistes ont suivi les lignes directrices (annexe 3) puis prendront une décision en fonction des critères suivants :

- Clarté, caractère convaincant et organisation de la présentation;



nbif.ca

- Mesure dans laquelle la présentation décrit de manière concise et précise le projet d'entreprise, tel qu'il est décrit dans les diapositives et les projections financières;
- Capacité du finaliste à répondre directement aux questions des juges.

Les présentations doivent être préparées en tenant compte des aspects suivants :

- Il y a des contraintes de temps.
- Les participants doivent avoir un ordinateur muni d'une caméra, d'un micro et d'une connexion stable à Internet, et pouvant exécuter le logiciel de vidéoconférence.
- Les participants peuvent utiliser des outils de présentation comme PowerPoint et Keynote. Ils doivent cependant s'assurer que tous les outils de présentation peuvent être vus et fonctionnent avec le logiciel vidéoconférence.
- Si la présentation contient des graphiques volumineux, des effets sonores et d'autres contenus sophistiqués, les finalistes doivent en informer la FINB deux jours à l'avance afin que celle-ci puisse s'assurer que la présentation fonctionne correctement pendant la finale du concours. Compte tenu cependant de l'expérience passée, il ne peut être garanti que les graphiques volumineux, les effets sonores et les autres contenus sophistiqués fonctionnent à chaque fois. Les finalistes doivent donc se préparer en conséquence.
- Les finalistes ne se verront pas accorder plus de temps pour préparer les présentations ayant des contenus inhabituels.

5.0 CONDITIONS GÉNÉRALES



nbif.ca

5.1 – En soumettant une demande et une présentation, les participants sont réputés avoir lu, comprendre et accepter les conditions suivantes. La FINB se réserve le droit d’interpréter les règles suivantes en fonction de leur esprit et de leur intention.

5.2 – Les récipiendaires du prix doivent accepter de créer et d’exploiter une entreprise commerciale dans la province du Nouveau-Brunswick. Le prix est assujéti à la conclusion d’une entente de souscription d’intérêts futurs avec la FINB. Une feuille de conditions sera présentée aux finalistes pour examen, et la FINB se réserve le droit de communiquer avec d’autres parties concernées, en particulier en lien avec la propriété intellectuelle. De plus, l’attribution des prix est assujéti à la réalisation d’une vérification diligente satisfaisante par la FINB. La FINB se réserve le droit d’acheter une obligation convertible au lieu de conclure une entente de souscription d’intérêts futurs, et ce aux conditions que la FINB juge satisfaisantes.

5.3 – Afin de pouvoir être admissibles au concours, les participants et soumissions doivent répondre aux critères stipulés dans la partie *Critères de participation* du présent manuel. Pour participer au concours, les participants doivent envoyer par voie électronique le formulaire de demande ainsi que la présentation de douze (12) diapositives. Le formulaire de participation comprend les présentes conditions générales, et chaque participant devra signer un consentement stipulant qu’il accepte de respecter lesdites conditions générales.

5.4 – Les soumissions et tous les documents les accompagnant doivent être en anglais ou en français. À noter : Certains programmes faisant partie du prix ne sont offerts qu’en anglais. Voir les détails à la Section 3.

5.5 – La FINB se réserve le droit à tout moment de disqualifier un participant dont on juge qu’il a présenté des données de manière



nbif.ca

inexacte, soumis de fausses informations ou commis un plagiat, perdant ainsi tout droit conféré en vertu du concours, y compris le droit de réclamer le prix.

5.6 – La FINB se réserve le droit de refuser toute soumission se rapportant à un produit illégal ou pouvant l’être, ou nuisant à la réputation de la FINB ou du concours, et ce à sa seule appréciation.

5.7 – Les présentations, vidéos, projections financières et autres documents soumis doivent être créés par le participant. Tout matériel tiers protégé par le droit d’auteur, y compris des images et des vidéos, ne peut être utilisé qu’avec le consentement exprès du détenteur du droit d’auteur; et les participants doivent pouvoir présenter une preuve dudit consentement si la FINB le demande.

5.8 – Les participants ont un droit de propriété sur leur soumission, à condition qu’ils acceptent par les présentes que la FINB fasse le nombre de copies de la présentation, de la vidéo, des projections financières et des autres documents qu’elle estime nécessaire aux fins du concours et utilise ces documents comme elle le juge approprié aux fins du concours. La FINB a le droit mondial non exclusif, dans toutes les langues et dans tous les médias, d’utiliser ou de publier tout ou partie du matériel du concours sur tout support aux fins associées au présent concours et aux autres concours de cette nature.

5.9 – Les participants doivent consentir à participer aux activités médiatiques de la FINB liées au présent concours, qui peuvent inclure des entrevues et des photos ainsi que leur diffusion et publication.

5.10 – En raison de la nature du concours, la FINB ne demandera pas aux juges, aux examinateurs, au personnel, aux partenaires affiliés ou au public d’accepter ou de signer des déclarations de non-divulgence pour tout participant. De plus, la FINB et les membres de son comité de sélection ne seront en aucun cas responsables, envers les participants,



nbif.ca

du détournement ou de l'usage impropre des informations contenues dans les documents soumis ou présentés. Chaque participant autorise la FINB à divulguer aux juges et aux organisateurs du concours les présentations, les informations financières, les vidéos et tout autre document soumis.

5.11 – La participation au concours ne constitue pas, de la part de la FINB, une approbation ou une réussite future, ni une garantie de financement futur ou d'un autre soutien de la part de la FINB. Les participants retenus peuvent être admissibles à un financement supplémentaire après le concours, dans le cadre d'autres fonds parrainés par la FINB, mais ces financements sont indépendants du présent concours et sont à l'entière appréciation de la FINB selon les conditions générales applicables.

5.12 – Seuls les candidats retenus seront informés de leur participation à l'atelier du concours et à la présentation finale devant les juges. La FINB n'a aucunement l'obligation de retourner les soumissions.

5.13 – Les participants retenus pour participer à l'atelier doivent y participer le 14 mai 2021 – voir les détails à l'annexe 4 du présent manuel. Ne pas participer à l'atelier entraînera la disqualification de la soumission, sauf si le participant est absent pour des raisons de santé ou pour une autre raison personnelle (comme un décès dans la famille).

5.14 – La FINB et ses juges se réservent le droit de juger et d'évaluer les soumissions et les formulaires de demande. **La FINB se réserve le droit de prendre les décisions finales relatives à tous les aspects du concours.**

5.15 – En s'inscrivant au concours, chaque participant est réputé avoir renoncé à tout droit de recours contre la FINB, ses juges, ses bénévoles, son personnel et ses partenaires affiliés pour toute



nbif.ca

réclamation pouvant découler de la participation du participant audit concours.

5.16 – La FINB, les juges, les bénévoles, le personnel et les partenaires affiliés ne sont pas responsables des erreurs typographiques, techniques ou autres dans l’offre ou l’administration du concours, y compris entre autres les erreurs dans les publicités et dans le règlement, les pannes informatiques, la sélection et l’annonce des gagnants ou la remise des prix.

5.17 – En s’inscrivant à ce concours, chaque participant consent à l’utilisation de ses renseignements personnels aux fins dudit concours, comme prévu dans le présent règlement et dans le manuel du participant. La FINB peut utiliser lesdits renseignements personnels pour annoncer d’autres concours de la même nature. La FINB peut conserver lesdits renseignements personnels dans le but d’informer les participants d’éventuelles initiatives de création d’entreprise qui ne sont pas liées au présent concours; le FINB ne divulguera pas cependant les renseignements personnels des participants.

5.18 – Les participants renoncent aux droits relatifs aux soumissions vidéo. Les vidéos peuvent être modifiées, copiées, montrées, publiées ou distribuées, et les participants renoncent au droit d’inspecter ou d’approuver le produit final dans lequel leur image apparaît. Les participants renoncent à tout droit de redevances ou d’autre rémunération découlant ou lié à l’utilisation des vidéos soumises. Ledit matériel peut être utilisé dans divers contextes éducatifs, sans limites géographiques.

ANNEXES

Annexe 1 – Lignes directrices relatives à la présentation avec diapositives

La présentation doit décrire le projet d'entreprise et enthousiasmer les évaluateurs. La présentation ne doit pas comprendre plus de douze (12) diapositives. Elle doit donc être concise et précise et susciter l'intérêt des examinateurs afin d'obtenir leur soutien. La présentation doit contenir des éléments textuels, mais également des photos, des graphiques et d'autres éléments visuels pour faciliter la compréhension du projet. Les participants doivent avoir le droit d'utiliser les contenus qu'ils n'ont pas créés, et l'origine desdits contenus doit être précisée. La présentation avec diapositives doit contenir les informations suivantes :

- Présentation de l'entreprise;
- Problème ou besoin ciblé;
- Analyse des clients et du marché (taille du marché, part de marché potentielle et preuve que les clients ont besoin du produit et service en question);
- Description du produit ou du service et cadre réglementaire;
- État actuel du développement (p. ex. bêta, essais auprès des clients, etc.);
- Propriété intellectuelle (p. ex., dépôts de brevets, marques de commerce, etc.);
- Différenciation concurrentielle;
- Équipe de direction et conseillers, avec expérience pertinente;
- Délais d'obtention de revenus significatifs ou de flux de trésorerie positifs;
- Principaux aspects financiers.

Annexe 2 – Lignes directrices relatives aux projections financières

Les projections financières doivent fournir un aperçu de haut niveau des revenus, des dépenses et de la rentabilité potentiels du projet



nbif.ca

d'entreprise. Les projections financières ne doivent pas comprendre plus de dix (10) pages. Les projections financières doivent contenir les informations suivantes :

- État des résultats, bilan et état des flux de trésorerie projetés;
- Coût prévu des produits vendus;
- Revenus et dépenses potentiels;
- Seuil de rentabilité prévu;
- Possibilités de subventions et autres financements non dilutifs;
- Renseignements sur les investisseurs précédents, les financements non dilutifs, les prêts d'actionnaires, etc.

Annexe 3 – Présentation en direct

La présentation en direct sert à décrire en trois (3) minutes votre projet d'entreprise. Un membre de votre équipe devra faire cette présentation aux juges lors de la finale virtuelle, le 20 mai 2021.

La présentation en direct doit répondre aux questions suivantes :

- Quel est votre produit ou service? Décrivez brièvement ce que vous projetez de vendre, sans entrer dans les détails.
- Quel est le marché? Expliquez qui sont vos clients, le secteur ou l'industrie ainsi que la taille du marché.
- Quel est votre modèle de revenu? Expliquez comment vous gagnerez de l'argent.
- Qui sont les personnes derrière votre entreprise? Expliquez brièvement votre équipe et ses réalisations.
- Qui sont vos concurrents? Toutes les entreprises ont des concurrents. Expliquez de qui il s'agit ainsi que leurs réalisations.
- Quel est votre avantage concurrentiel? Expliquez en quoi et pourquoi votre entreprise est différente.

Votre présentation doit répondre aux critères essentiels suivants :

- Concision : Étant donné que vous ne disposez que de trois minutes, vous devez être concis afin de pouvoir donner toutes les informations indiquées ci-dessus.



nbif.ca

- Clarté : Utilisez des mots que tout le monde comprend. Évitez les jargons savants ainsi que les termes propres à l'industrie ou au secteur de votre projet d'entreprise. Dans le cas contraire, on ne vous comprendra pas, et vous aurez perdu votre chance.
- Visuel : Utilisez des mots permettant d'avoir une représentation visuelle des choses afin qu'on se souvienne mieux de votre message.